

DECLARATION DE PIEGEAGE

Je soussigné,

NOM - PRÉNOM :

ADRESSE :

N° D'AGRÉMENT : EN DATE DU :

NOM DES PRÉPOSÉS (visite des pièges) :

.....
.....
.....

PROPRIÉTAIRE – FERMIER - DÉTENTEUR DU DROIT DE DESTRUCTION (rayer la mention inutile)

Déclare pratiquer le piégeage conformément à la législation en vigueur dans le département des Côtes d'Armor.

MOTIFS DE L'OPERATION PROJÉTÉE : régulation des espèces classées « nuisibles ».

NATURE DES PIÈGES UTILISÉS :

- | | |
|---|--------------------------|
| Cat. 1 : Boîtes à fauves - cages à corvidés | <input type="checkbox"/> |
| Cat. 2 : Piège à œuf, appât, en X ... | <input type="checkbox"/> |
| Cat. 3 : Collet à arrêtoir | <input type="checkbox"/> |
| Cat. 4 : Pièges à lacet... | <input type="checkbox"/> |
| Cat. 5 : Piège par noyade | <input type="checkbox"/> |

PERIODE DE PIÉGEAGE : Saison légale de piégeage.

LIEUX DE PIÉGEAGE : Commune de

Lieux-dits.....

A, le

Visa du Maire (date et signature)*

Signature du déclarant

*Déclaration valable 3 ans à compter de la date de signature

CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DU 1^{er} JUILLET AU 30 JUIN DE L'ANNÉE SUIVANTE

Obligations : - Visite des pièges tous les matins ou dans les deux heures qui suivent le lever du jour (Hormis réglementation propre à la balise électronique de type « préposé »).
- Relâché ou mise à mort immédiate des animaux capturés.
- Retour du bilan annuel de piégeage à la FDC 22 avant le 30 septembre de l'année.

Diffusion en 2 exemplaires : - Mairie pour affichage.
- Déclarant.